

# ***Manuel PO FOOT***

## ***à usage des joueurs majeurs***

### ***Saison 2024-2025***



#### **L'association Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray Olier (JSCPO), dite le PO :**

Le PO est une **association plus que centenaire, dédiée à la jeunesse.**

**En 1895, Gaston de Pitray**, prêtre de l'Église saint Sulpice, reçoit la mission d'accueillir les jeunes enfants défavorisés du quartier Saint-Sulpice. L'aventure du Patronage Olier commence...

Devenue, en 1964, Association Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray Olier, elle évolue au fil du temps en harmonie avec l'évolution de la société et en fidélité à sa **vocation originelle d'éducation humaine, spirituelle et sociale.**

Le PO constitue aujourd'hui la plus importante association sportive et culturelle du 6<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. **Association loi 1901**, elle fonctionne grâce à des bénévoles qui agissent au sein d'une assemblée générale, d'un conseil d'administration et de commissions opérationnelles par activité.

**A travers la Paroisse et la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, grâce à son fondateur**, le PO dispose de plusieurs **lieux de vie** indispensables à la bonne marche des activités : les locaux **rue d'Assas**, le **stade** de foot à Châtenay-Malabry et le **centre de vacances du Bourdiou** en Gironde.

Sur le site internet du PO, vous trouverez le détail de la création du PO, son histoire et ses valeurs.

Le PO a toujours eu comme premier souci le bien-être et l'épanouissement des enfants à travers différentes activités culturelles et sportives.

**Ancrée dans ses racines chrétiennes, Le PO est un espace d'accueil, de rencontres et d'activités pour chacun, en toute liberté, tel qu'il est, avec son histoire, sa personnalité, sa religion ou absence de religion.** Cet accueil fait toute la richesse du PO et en constitue même sa colonne vertébrale.

L'action éducative du PO est fondée sur une compréhension de l'enfant, de l'adolescent et de la personne, une **éducation qui privilégie l'aventure collective et le partage.**

La conception de l'animation et de l'éducation au PO repose sur le **respect des consciences** telles qu'elles sont. Cette conception doit être appropriée aux temps de loisirs et **permettre à chacun de développer, dans un climat de sécurité et d'amitié, ses facultés propres, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales.**

Sur le site internet du PO, vous trouverez le détail du projet éducatif de l'association.

Aujourd'hui, le PO regroupe :

- **Le PO Foot** : 680 joueurs, éducateurs et dirigeants de 5 à 60 ans, partagent leur passion du football au sein de 35 équipes engagées dans les championnats de la FFF. Des stages foot et déplacements sportifs sont également organisés tout au long de la saison.
- **L'Heure Musicale du PO** : plus de 140 jeunes musiciens (entre 3 et 18 ans) partagent leur passion de la musique à travers éducation musicale et pratique instrumentale en cours particuliers et collectifs. Quelques propositions sont également faites aux adultes.
- **Le PO Vacances** organise pour plus de 200 jeunes des séjours dans le centre de vacances du Bourdiou en Gironde, des semaines de ski ou des camps itinérants à l'étranger.
- **Le PO Théâtre** regroupe plusieurs troupes pour les adolescents et les adultes.

## **Au PO, le football représente avant tout un vecteur d'éducation.**

Nos principaux objectifs sont :

- Accueillir tout le monde **sans esprit sélectif**
- Transmettre et partager les **valeurs** qui nous sont chères : **respect, engagement, tolérance, solidarité, générosité, amitié, partage...**
- Constituer des **équipes par génération** (année de naissance) pour partager des moments sportifs et amicaux très forts, années après années
- **Associer les familles des joueurs mineurs à notre projet éducatif**
- **Associer les joueurs majeurs à la particularité du club**

Le PO foot a obtenu en 2017 le **Label Jeunes Excellence** de la Fédération Française de Football.

Cette distinction récompense le travail du PO qui, en plus de sa **mission éducative**, assurée par un **encadrement formé et compétent**, enseigne le football dans le **respect des règlements** et de la **politique fédérale** tout en cultivant **l'esprit sportif**.

**Pour les joueurs adultes**, le terme génération n'est pas forcément à prendre au sens strict d'une année civile mais bien au sens d'un **projet plaisir, par affinité, de bandes de copains soucieux de jouer au foot ensemble** et donc de rester au PO dans ces conditions.

## **Le PO FOOT regroupe cette saison :**

- Plus de 450 enfants et jeunes des U6 aux U18. Dont une 50aine de filles.
- Plus de 200 adultes des U19 aux vétérans et + 45 ans

## **La CHARTE PO FOOT des joueurs majeurs :**

**En tant que joueur majeur au PO, vous prenez l'engagement de respecter cette charte :**

### **Mon club a une histoire :**

Depuis plus d'une centaine d'années, les générations se sont succédées en faisant vivre les valeurs qui nous sont chères : respect, tolérance, solidarité, générosité, amitié, partage...

Aujourd'hui, des adultes bénévoles (éducateurs, dirigeants, parents) œuvrent pour le bon fonctionnement de l'association. Tout est organisé pour mon bien être, celui de mon équipe et du club.

Je suis heureux et fier de faire partie du PO et je suis conscient que mon comportement rejaillit sur l'image du club.

### **Je m'engage à :**

- Participer à l'entraînement et à me rendre disponible pour le match du week-end le plus régulièrement possible. J'ai pleinement conscience que mon assiduité et ma ponctualité participent au bon fonctionnement du groupe,
- Prévenir impérativement mon entraîneur/le responsable de l'équipe en cas d'absence,
- Avoir un comportement exemplaire en toutes circonstances,
- Respecter tous les éducateurs, dirigeants, arbitres, partenaires et adversaires, Au PO, le respect des adversaires, des arbitres bénévoles ou officiels est un souci permanent et doit primer sur la compétition en toutes circonstances.
- Respecter mon entraîneur/ le responsable de l'équipe dans ses choix sportifs et humains,
- Respecter les infrastructures et le matériel mis à ma disposition,
- Me conformer aux règles du jeu, respecter les décisions de l'arbitre,
- Refuser toute forme de violence physique ou verbale et de tricherie,
- Rester maître de moi, être généreux et tolérant en toutes circonstances,

- Faire preuve d'esprit d'équipe (encourager, aider, échanger, partager...),
- Être capable de dialoguer en cas de problème,
- Rendre service au groupe en venant une fois dans l'année faire fonction d'arbitre assistant, arbitre central ou délégué,
- Coopérer au fonctionnement en suivant le planning de répartition des rôles (rangement du matériel, lavage des maillots, préparation de la collation),
- Participer dans la mesure de possible aux manifestations organisées par mon club,
- Accepter que, dans certaines circonstances, le PO me demande de payer mes cartons pour contestation,
- Accepter, qu'en cas de manquement à mes engagements, une sanction interne me soit infligée par mon entraîneur ou le comité de pilotage qui fait fonctionner le PO Foot,
- Être conscient que le PO ne doit jamais se positionner dans son discours en donneur de leçon face aux clubs adverses ou aux arbitres quels que soient les griefs et l'attitude des adversaires ou arbitres.
- Participer, dans la mesure du possible, aux évènements conviviaux qui sont proposés par le PO pour fédérer tous les membres.

## **Fonctionnement du PO Foot et rôle du comité éducatif :**

Le PO Foot fonctionne à travers un **comité de pilotage** qui se réunit très régulièrement. Ce pilotage est composé de l'équipe dirigeante du PO et des responsables de pôles.

C'est le comité de pilotage qui décide des grandes orientations et assure aussi le fonctionnement au quotidien de l'activité foot au PO.

Le **comité éducatif**, créé en 2017, se réunit à la demande d'un entraîneur ou dirigeant du PO pour évoquer avec un joueur des soucis importants, ponctuels ou qui perdurent, d'attitudes ou de comportements non acceptables au PO.

Il se compose de plusieurs responsables du PO Foot ainsi que d'au moins un coach du joueur.

L'idée est de :

- faire un état des lieux du problème rencontré,
- faire prendre conscience au joueur du comportement ou de la situation non acceptable,
- trouver ensemble des solutions,
- décider d'une sanction,
- éviter d'en venir à une solution d'exclusion, rarissime au PO,
- accompagner et envisager sereinement la réintégration du joueur dans l'équipe.

## Communication et fonctionnement la messagerie PO :

Afin de faciliter la gestion des calendriers et la communication de manière générale, nous avons développé et nous utilisons une application JSCPO à télécharger dès maintenant sur Apple Store ou Google Play. (cf manuel de fonctionnement à part)

Par contre, nous insistons sur le fait que l'Application PO n'est **pas un outil destiné à traiter les sujets personnels. Le forum de l'application ne doit en aucune manière servir de tribune à destination des autres joueurs.**

Pour les questions administratives, il convient d'envoyer un mail sur l'adresse [secretariat@le-po.com](mailto:secretariat@le-po.com) ou au 06 09 64 20 25 . Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

## Sélection des joueurs et fonctionnement des différentes équipes adultes :

**L'entraîneur sélectionne ses joueurs et compose son équipe pour les matchs comme il l'entend** : ses choix ne sont pas à discuter. Néanmoins, il doit tenir compte des attitudes de chacun, être le garant de l'esprit de groupe et de l'esprit PO. La présence en séance et l'investissement du joueur sont des facteurs qui doivent déterminer sa sélection.

Le PO dispose d'un réservoir suffisamment grand pour pouvoir compléter, le cas échéant, des effectifs manquants en nombre ou pour trouver des profils de joueurs nécessaires à l'enjeu du match....

A la seule condition que ce **sujet de joueurs allant dépanner soit réglé entre entraîneurs** ... et uniquement entre entraîneurs. C'est une règle absolue à respecter par tous en toutes circonstances.

## Équipement PO commun :

Pour les joueurs mineurs, l'équipement commun à tous les joueurs, aux couleurs du PO, est **obligatoire aux entraînements et aux matchs**. Il a été installé il y a une dizaine d'année pour :

- créer un esprit d'appartenance,
- mettre en place une vraie unité au sein du groupe,
- permettre à chaque joueur de porter un équipement de qualité
- atténuer toute surenchère dans l'équipement.

Les joueurs doivent donc revêtir à chaque entraînement et match, la tenue officielle du PO composée d'un pack complet.

**Dans ce même esprit, il est décidé de recommander l'achat du sweat (haut du survêtement) aux couleurs du PO pour les joueurs majeurs** afin qu'il le porte pour se rendre aux matchs.

Bien sûr, si le joueur souhaite s'équiper du pack complet, c'est évidemment possible.

Le pack PO, disponible à la Boutique du PO rue d'Assas, comporte :

- une veste et un bas de survêtement
- un maillot manches courtes
- un maillot manches longues
- deux shorts
- deux paires de chaussettes

Les réassorts ainsi que plusieurs autres produits (parka, coupe-vent, sac de sport, gants, bonnet, sous-vêtements thermiques, gourdes...) sont disponibles à la Boutique du PO.

Les horaires d'ouverture de la Boutique du PO sont sur le site du PO. Paiement en espèces ou par virement sur le compte du PO (pas de paiement CB).

Des réservations de pack peuvent être faites via l'adresse boutique@le-po.com.

## **Attention pour participer, il faut être en règle :**

**Pour pouvoir s'entraîner et a fortiori jouer en match, les joueurs doivent impérativement avoir régularisé leur situation administrative au PO et à la FFF.**

En effet, les joueurs non à jour ne sont pas assurés par le PO et la FFF et ne peuvent donc participer aux séances.

**Pour s'entraîner, le joueur doit donc être en règle.** Pour cela, il faut,

1/ faire la **démarche d'inscription en ligne dans la base de données du PO** via le site Internet du PO ou le lien envoyé par le secrétariat.

2/ **s'inscrire sur l'appli portable JSCPO et rejoindre l'équipe de votre enfant** (selon les modalités envoyées par mail) afin de suivre la communication de l'équipe tout au long de l'année.

3/ payer **sa cotisation annuelle PO Foot.**

La cotisation annuelle (fixe + variable) doit être versée par virement sur le compte du PO.  
Ne pas oublier de mentionner le nom du joueur concerné.

IBAN FR76 3000 3016 7800 0500 2094 059  
BIC-SWIFT / SOGEFRPP

4/ Réaliser les démarches sur le site de la FFF grâce au lien envoyé par le secrétariat du PO :

- **formulaire de demande de licence FFF** parfaitement rempli

- **pour les nouveaux, photo, carte d'identité et certificat médical de la FFF** (tamponné et signé par un médecin et signé par le joueur) scannés puis déposés sur le site FFF.

Important : le PO n'accepte pas de recevoir les documents (certificat, photo, CI...) en version papier. C'est au joueur de les scanner et de mettre sur le site de la FFF.

Nous **comptons sur vous pour que les situations administratives soient réglées le plus simplement, le plus efficacement, et le plus rapidement possible en début de saison.**

Vous nous éviterez ainsi des relances fastidieuses. Vous éviterez aussi que l'entraîneur soit contraint de vous refuser à l'entraînement, ce qui le place toujours dans une position délicate.

## **Cotisation annuelle PO Foot :**

La cotisation annuelle (part fixe commune à tous + part variable\* décidée librement) est due pour la saison entière en début de saison. Elle varie selon la catégorie du joueur.

Elle n'est pas remboursable, quelle que soit la raison de la demande.

Seules les demandes pour blessure de longue durée, avec arrêt du sport de plus de 2 mois et certificat médical, sont étudiées.

## **La cotisation variable\* : un don solidaire essentiel**

**Le principe de solidarité est essentiel au PO.**

C'est pour cette raison que nous avons créé, il y a déjà plusieurs décennies, une cotisation variable en complément de la cotisation fixe commune à tous les joueurs d'une génération.

Cette cotisation variable alimente une caisse de solidarité et constitue un **don de solidarité au service des familles** qui rencontrent des difficultés financières.

Cette cotisation variable permet aussi de réaliser **des achats importants non prévus dans le budget courant** de fonctionnement du PO Foot (par exemple, formations PSC1, vélos pour les stages foot...)

**Chaque joueur décide, en libre conscience, au moment de l'inscription, du montant de cotisation variable qu'il souhaite et peut verser pour la saison en cours.**

Lors de la procédure Internet d'inscription, nous vous guiderons dans les sommes attendues par le PO en fonction de votre situation personnelle.

Nous sommes persuadés que vous comprendrez notre démarche et vous **remercions par avance de votre générosité.**

Sur demande, le PO pourra vous envoyer un reçu fiscal pour que ce don de solidarité soit déductible de vos impôts à hauteur de 66 % du montant versé.

## **Aides financières et de solidarité :**

**Aucun joueur ne doit renoncer au PO Foot pour des raisons financières.**

Nous formulons ici un appel aux joueurs en difficultés pour les inciter à en parler avec simplicité et confiance.

Laurence Mouterde, Directrice de l'association, étudiera avec vous, en toute confidentialité, des étalements de paiement spécifiques ou des réductions en lien avec la caisse de solidarité du PO.

Laurence est joignable sur son mail [laurence.mouterde@le-po.com](mailto:laurence.mouterde@le-po.com) ou bien en venant la rencontrer au PO.

**Belle saison au PO FOOT**

**Nous souhaitons  
à tous les joueurs du PO**

**du plaisir, du partage, de l'amitié et... des buts !**